Le montant déposé chez le receveur général pour garantir les assurés s'élevait le 3 juillet 1896 :—

Obligations canadiennes  " des provinces  " du gouvernement américain  Garanties du gouvernement suédois  " ' britannique  " coloniales anglaises.  Dépôts en banque  Obligations de la commission du havre, Montréal.  " municipales  Actions de banques  Obligations de sociétés de prêts.  " du P. C. et du Canada Central.  " du Ceylan des Indes.		3,754,479 3,144,760 2,165,000 58,400 884,077 548,230 110,000 396,000 11,539,907 25,420 234,120 1,445,500 38,993
du Ceynan des Indes	-	24,344,826

En 1895, la somme de \$4,475,697, également, a été versée entre les mains de fidéicommissaires canadiens, formant un total de \$30,820,523 comme garantie pour les assurés, et cette somme se répartissait comme il suit, entre les diverses assurances:—

Contre l'incendie et la navigation intérieure\$ Sur la vie	24,033,678
\$	30,820,523

A l'expiration de l'année 1894, il y avait 95 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances; en 1895, il y en avait 98. Nous donnons ci-après la nature de leurs opérations:—

1005

		1004.	1090.
Assurance	s sur la vie	39	40
44	" (cotisations)	. 9	10
44	contre l'incendie	34	33
	sur la navigation intérieure	. 6	7
	maritimes	. 2	2
66	contre les accidents	. 7	9
66	de garanties	. 4	4
46	sur les chaudières à vapeur	<b>2</b>	1
66	" vitres-panneaux	6	5
66	indemnitaires de crédit	1	1
4.6	contre les vols avec effraction	1	1
66	contre les cyclones	1	1
44	contre les maladies		2